

# DÉCLARATION DE GARANTIE DE AKKU VISION GMBH



Akku Vision GmbH  
Industriestraße-West 6  
D-63808 Haibach

+49 (0)6021 3289288  
info@akkuvision.de  
www.akkuvision.de

La société Akku Vision GmbH, Industriestraße-West 6, D-63808 Haibach (ci-après dénommée « Akku Vision ») accorde aux acheteurs (B2B) une garantie de pérennité en plus et en complément de la garantie des vices de fabrication, dans les conditions suivantes et l'étendue énoncée ci-après.

En tant que constructeur, Akku Vision garantit pour une durée limitée la parfaite sécurité de fonctionnement des batteries de rechange d'occasion de l'entreprise dans la mesure où elles sont utilisées de manière conforme.

« Acheteurs » au sens de la présente garantie du fabricant concerne toute personne physique ou morale qui revend ou installe un produit Akku Vision dans le cadre de son activité commerciale ou indépendante, et qui a acquis en premier le produit d'Accu Vision.

Sous réserve des conditions suivantes, Akku Vision apporte la garantie que les produits vendus par Akku Vision dans l'Union européenne (UE), au Liechtenstein, en Norvège et en Suisse sont exempts de défauts, dans la mesure où ils sont utilisés de manière conforme pendant la période de garantie convenue. Si le fonctionnement d'un produit Akku Vision s'avère défectueux pendant la période de garantie, Akku Vision doit, conformément aux présentes conditions de garantie et à ses propres frais, soit réparer le produit gratuitement pour les revendeurs, soit le remplacer gratuitement par un produit Akku Vision correspondant ou similaire.

## Période de garantie

La période de garantie des batteries de rechange est de 24 mois, et elle commence le jour de l'acquisition chez Akku Vision par l'acheteur. Toutes les marchandises déclarées comme étant de second choix ou des échantillons sont exclues ; la période de garantie de ces produits est de 12 mois, et elle commence le jour de l'acquisition chez Akku Vision par l'acheteur.

La période de garantie des accessoires (par exemple chargeurs) est de 24 mois, et elle commence le jour de l'acquisition chez Akku Vision par l'acheteur.

## Conditions de garantie du fabricant

La déclaration de garantie exige que l'acheteur accepte par écrit la présente déclaration de garantie auprès de la société Akku Vision. Cela se fait a) en remplissant le formulaire de réclamation dans un délai de 24 ou 12 mois après la date d'acquisition sur le site internet d'Accu Vision : [www.e-bike-vision.de](http://www.e-bike-vision.de) et b) en présentant l'original de la facture d'achat des produits Akku Vision couverts par la garantie et c) en présentant le produit Akku Vision avec une description du défaut, ainsi que la preuve que le défaut est survenu pendant le fonctionnement et dans la période de garantie. La preuve d'achat peut notamment être présentée comme justificatif.

## Protection de garantie

Akku Vision garantit que ses produits sont exempts de défauts de matériaux, de fabrication et de construction. L'état de la science et de la technologie au moment de la fabrication est décisif.

L'acceptation de la garantie est cependant soumise à la condition que :

- les produits Akku Vision ont été utilisés de manière conforme, que les batteries Akku Vision ont uniquement été chargées avec le chargeur d'origine du fabricant ou un chargeur Akku Vision,
- aucune transformation ou autre modification n'a été apportée sans autorisation sur les produits Akku Vision,
- la maintenance et l'entretien des produits Akku Vision ont été effectués selon les instructions d'Accu Vision,
- le montage et l'installation correspondent aux instructions de montage d'Accu Vision,
- les produits Akku Vision ne présentent aucun effet chimique et physique sur la surface du matériau, qui proviendraient d'une utilisation non conforme, par exemple des dommages causés par des produits de nettoyage inappropriés ou des objets (tranchants). De tels dommages ne sont pas couverts par la garantie,

l'acceptation de la garantie ne s'applique pas aux produits Akku Vision qui ont été vendus comme des marchandises B, de second choix ou des échantillons.

La présente garantie concerne exclusivement les produits Akku Vision achetés directement chez Akku Vision. Les produits Akku Vision qui entrent dans le cadre de la garantie par une autre voie sont expressément exclus de cette garantie.

D'autre part, sont exclus les défauts causés par :

- un fonctionnement non conforme, par ex. surchauffe, mauvais raccordement, court-circuit ou inversion de polarité, immersion dans l'eau ou autre liquide, nettoyage sous pression ou vapeur, décharge profonde, surcharge ou chute du produit
- l'utilisation d'accessoires non autorisés par Akku Vision
- un endommagement volontaire ou involontaire
- un fonctionnement en-dehors des spécifications techniques
- des dommages qui ne se produisent pas directement sur l'appareil pour lequel nous assumons la garantie
- un graissage des contacts avec un spray pour contacts, lubrifiant ou autre
- les changements / modifications / réparations / transformations ou rééquipements

## **Prestations de la garantie**

Les prestations de la garantie consistent exclusivement dans le fait que les produits Akku Vision, en cas de défaut de fonctionnement pendant la période de garantie, sont soit réparés gratuitement pour l'acheteur, soit remplacés gratuitement par un produit Akku Vision correspondant ou similaire et équivalent.

Akku Vision se réserve le droit d'adapter les prestations de la garantie aux évolutions techniques.

Les coûts et autres frais de transport engagés par le titulaire de la garantie ne sont pas remboursés.

Les frais de montage, de démontage et de transport ne sont pas non plus remboursés. Les dommages découlant de pannes de service et les dommages consécutifs qui se rapportent à un défaut du produit Akku Vision ne sont pas couverts par la garantie.

Les revendications de réparation de dommages consécutifs ou de responsabilité des produits ne s'appliquent que sur la base des prescriptions légales contraignantes.

La garantie s'applique sans préjudice des prescriptions légales contraignantes en matière de responsabilité, comme p. ex. selon la loi sur la responsabilité du fait des produits défectueux, en cas de faute intentionnelle et de négligence grave en raison d'une atteinte à la vie, au corps ou à la santé par Akku Vision ou ses auxiliaires.

## **Réclamations infondées**

Les réclamations enregistrées ou déposées qui sont rejetées par Akku Vision en raison d'un manque de preuves, d'une période de garantie expirée ou de défauts non reproduits seront retournées aux frais du client. Les frais de traitement, de logistique, de test et de documentation s'élèvent à 35 euros nets (DE, AT, NL), ou 50 euros nets (pour l'UE, le Liechtenstein, la Norvège et la Suisse).

Les devis de réparation sont toujours convenus à l'avance avec l'acheteur.